

# Communiqué de presse

Paris, le 07 août 2013



## « LA LETTRE PLANTE BLEUE », LE FIL D'INFOS DU LABEL

*La certification horticole environnementale et sociale française « Plante Bleue » poursuit son développement. Du producteur au consommateur en passant par le distributeur, la collectivité et l'entrepreneur du paysage, chacun s'engage et soutient cette démarche de progrès au service de l'environnement.*

*Après la création d'un site Internet dédié [www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr), Val'hor lance aujourd'hui une lettre entièrement consacrée à l'actualité du label « Plante Bleue ».*

*Son objectif : renforcer la visibilité et la promotion de cette marque collective, fédérer et tisser des liens entre les différents acteurs pour accroître son déploiement.*

### LA LETTRE « PLANTE BLEUE », L'E.INFO A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

Dès la fin juillet, les professionnels et la presse environnementale recevront le N°1 de « **La lettre Plante Bleue** ». Chiffres clés, informations techniques, enquêtes, témoignages, agenda, cette nouvelle lettre d'information électronique permettra aux destinataires de ne rien manquer de l'actualité de « Plante Bleue ». Webdesign épuré, illustrations visuelles, contenus synthétiques, ergonomie de navigation, tout a été conçu pour faciliter la lecture de cette e.lettre. Elle permet aux internautes qui le souhaitent d'avoir accès à davantage d'informations grâce à des liens qui pointent vers un contenu plus étoffé sur [www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr)

« **La lettre Plante Bleue** » sera diffusée 3 fois par an. **Vous pouvez d'ores et déjà vous abonner sur le site Plante Bleue !**

### LA CERTIFICATION « PLANTE BLEUE » POURSUIT SON DEPLOIEMENT...

**Les chiffres au 25 juillet 2013 : Entreprises certifiées «Plante Bleue» - Niveau 2**

- **93** sont certifiées dont **53** entreprises individuelles et **3** coopératives ou groupements regroupant **37** entreprises, ainsi que **1** établissement de production de ville et **2** de lycées horticoles.
- A noter que **88** entreprises sont engagées à ce jour dans la formation à la certification (**106** personnes formées).

En termes de surfaces certifiées, **1614 ha** dont :

- **985** ha de pleine terre
- **501** ha d'hors-sol extérieur
- **128** ha sous abris chauffés

Dans le même temps, **519** diagnostics ont été téléchargés sur le site de Val'hor, dont **291** par des producteurs.

Ceci témoigne de l'intérêt que les producteurs portent à l'obtention de la certification «Plante Bleue» pour leur entreprise. Chacun a bien perçu les enjeux qu'elle représente pour l'avenir de la profession, de la filière en général, et de l'environnement.

## LE DISPOSITIF « PLANTE BLEUE »

Reconnue par le Ministère de l'agriculture, la certification horticole a été conçue par les professionnels de la filière pour répondre aux attentes des consommateurs et des donneurs d'ordre, en matière de production éco-responsable.

Elle permet de différencier et de valoriser les entreprises de production de végétaux d'ornement respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale.

Dispositif simple et progressif, «Plante Bleue» est accessible à toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur type de production.

**«Plante Bleue» certifie que les entreprises de production respectent un cahier des charges précis attestant de leurs bonnes pratiques dans les 7 domaines suivants.**

- la gestion de l'irrigation
- la stratégie de fertilisation
- la protection des cultures
- la biodiversité et l'environnement
- la gestion des déchets
- la maîtrise de l'énergie
- les règles sociales et sociétales

**Le dispositif, il convient de le signaler, est simple et progressif, en 3 niveaux.**

*Niveau 1 : le diagnostic environnemental des pratiques de production horticole :*

Le producteur entre dans la démarche de certification au moyen d'un autodiagnostic, téléchargeable sur le site [www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr)

*Niveau 2 : la certification des entreprises horticoles auditée par un organisme indépendant :*

Les audits sont réalisés par Ocaria, organisme de contrôle indépendant, sur la base d'un référentiel technique de bonnes pratiques reconnu comme équivalent au référentiel de la certification agricole. L'organisme indépendant certifie un niveau d'engagement environnemental de l'entreprise et valide son diagnostic social. La certification de niveau 2 est délivrée par une Commission de certification pour une durée de trois ans. Elle permet au producteur d'utiliser la marque «Plante Bleue» pour attester de sa certification et valoriser sa production auprès des distributeurs et acheteurs.

*Niveau 3 : la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) :*

Ce niveau de certification s'attache à évaluer les performances des entreprises sur la base d'indicateurs quantitatifs. Ses modalités sont en cours d'élaboration avec le Ministère de l'Agriculture.

**À propos de Val'hor :** Depuis 1998, Val'hor est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 50 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 160 000 emplois. Elle rassemble les organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticole, ainsi que du paysage et du jardin. Val'hor a pour mission de : • Développer la consommation de produits et services par la communication et la promotion collective. • Réaliser des programmes d'expérimentation en matière d'innovation technique. • Favoriser le recrutement dans la filière par la valorisation des métiers et des savoir-faire. • Élaborer et mettre en œuvre des règles et disciplines de qualité et de certification. • Développer la connaissance du marché et de la filière par la réalisation et la diffusion d'études. • Optimiser les mécanismes du marché et la synergie entre les opérateurs.

